



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2005/L.1
5 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Onzième session
Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005

Point 12 a) de l'ordre du jour
Conclusion de la session
Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence

Projet de rapport de la onzième session de la Conférence des Parties

Rapporteur: M^{me} Sylvia McGill (Jamaïque)

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION.....		
(Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour)		
A. Cérémonie de bienvenue du gouvernement hôte		
B. Déclaration du Président de la dixième session de la Conférence des Parties		
C. Élection du Président de la Conférence des Parties à sa onzième session.....		
D. Déclaration du Président		
E. Déclaration du responsable du secrétariat.....		
F. Autres déclarations.....		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION		
(Point 2 de l'ordre du jour).....		
A. État de la ratification de la Convention.....		
B. Adoption du règlement intérieur		

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C.	Adoption de l'ordre du jour	
D.	Élection des membres du Bureau autres que le Président	
E.	Admission d'organisations en qualité d'observateurs	
F.	Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	
G.	Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties.....	
H.	Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2006-2010	
I.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	
III.	RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT	
	(Point 3 de l'ordre du jour)	
IV.	EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION	
	(Point 4 de l'ordre du jour)	
V.	[À COMPLÉTER]	
	(Point 5 de l'ordre du jour)	
VI.	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DU DÉBOISEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: DÉMARCHES PROPRES À FAVORISER DES INITIATIVES DANS CE DOMAINE	
	(Point 6 de l'ordre du jour)	
VII.	QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES.....	
	(Point 7 de l'ordre du jour)	
	A. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.....	
	B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.....	
	C. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies	
	D. Examen interne des activités du secrétariat.....	
	E. Procédure de nomination du Secrétaire exécutif	
VIII.	AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES	
	(Point 8 de l'ordre du jour)	
IX.	RÉUNION DE HAUT NIVEAU.....	
	(Point 9 de l'ordre du jour)	
X.	DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS.....	
	(Point 10 de l'ordre du jour)	

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XI. QUESTIONS DIVERSES.....		
(Point 11 de l'ordre du jour)		
XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION		
(Point 12 de l'ordre du jour)		

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À SA ONZIÈME SESSION

[à compléter]

I. Ouverture de la session

(Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour)

1. La onzième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention¹, a été ouverte au Palais des Congrès de Montréal (Canada) le 28 novembre 2005 par M. Ginés González García, Ministre argentin de la santé et de l'environnement et Président de la dixième session de la Conférence.
2. Après l'ouverture de la session, le Président a rappelé le décès, le 14 octobre 2005, de l'ancienne Secrétaire exécutive, M^{me} Joke Waller-Hunter, qui avait dirigé le secrétariat depuis mai 2002. En sa mémoire, le Président a invité tous les délégués à observer une minute de silence

A. Cérémonie de bienvenue du gouvernement hôte

3. L'ouverture officielle a été précédée par une cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement canadien afin de marquer l'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Lors de la cérémonie, M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, et M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec, ont pris la parole.
4. Accueillant tous les participants, le Premier Ministre du Québec a souligné l'engagement du Gouvernement québécois à contribuer activement à la réalisation de l'objectif de la Convention. À la suite des négociations qui ont abouti à l'adoption du Protocole de Kyoto, le Gouvernement québécois avait lancé un plan d'action pour la période 2000-2002 avec pour objectif de réduire davantage encore les émissions de gaz à effet de serre et de stabiliser les émissions du secteur des transports. En 2001, le Québec a adhéré au plan d'action sur les changements climatiques de la conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, qui avait pour objectif de réduire de 10 % à l'horizon 2020 les émissions de gaz à effet de serre. La province jouait également un rôle de premier plan pour ce qui était de promouvoir les énergies propres, telles que l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, cette dernière assurant près de 90 % de sa production électrique. Faisant référence au sommet de chefs de gouvernement d'États fédéraux et de régions et de dirigeants de grandes entreprises du monde entier, que le Gouvernement québécois contribuerait à accueillir les 5 et 6 décembre 2005, il a insisté sur l'importance qu'il y avait à faire participer des acteurs aux niveaux fédéral, régional et des entreprises.
5. Dans son discours de bienvenue, le maire de Montréal a insisté sur le rôle fondamental joué par les villes dans la lutte contre les changements climatiques. Plus de la moitié de la population mondiale vivait désormais en zone urbaine, et leur mode de vie de même que leur mode de consommation avaient un impact considérable sur l'environnement. Compte tenu des problèmes auxquels devaient faire face les villes pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, il a lancé un appel aux gouvernements afin qu'ils appuient les efforts engagés au niveau municipal. La ville de Montréal était déterminée à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et avait récemment adopté à cette fin diverses mesures, notamment une résolution prévoyant une réduction de 20 % à l'horizon 2012 des émissions de gaz à effet de serre. En conclusion, le maire a souligné le fait

¹ La Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Les délibérations de la COP/MOP figurent dans un rapport distinct. Les éléments communs, tels que la cérémonie de bienvenue et les délibérations des réunions communes lors du débat de haut niveau figurent dans les rapports des deux organes.

que même des mesures de très faible portée comptaient et a demandé aux citoyens de participer eux aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. Après les discours de bienvenue, les participants ont pu assister à un spectacle multimédia, joué par des artistes canadiens, représentant l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

B. Déclaration du Président de la dixième session de la Conférence des Parties

7. Rappelant le dévouement et l'enthousiasme sans faille de M^{me} Joke Waller-Hunter, le Président de la dixième session de la Conférence des Parties a déclaré que le meilleur moyen pour les délégués de saluer son action était de redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus et de progresser dans la lutte contre le réchauffement de la planète. Le monde disposait de nombreuses données scientifiques solides permettant d'agir immédiatement pour éliminer les causes des changements climatiques et se préparer à des effets inévitables. Le fait que l'on ne disposait pas d'une certitude absolue au sujet de certains points n'était pas une raison pour retarder l'adoption de mesures.

8. Pour qu'un programme d'action international soit à la fois équitable et efficace, il fallait que les principales économies de la planète acceptent leurs responsabilités et mettent en œuvre des mesures efficaces pour réduire sensiblement leurs émissions de gaz à effet de serre. Si chaque pays avait certes une vision, des intérêts et des priorités propres, il était essentiel que toutes les Parties maintiennent un dialogue constructif débouchant sur un consensus et des décisions concrètes. Des valeurs fondamentales telles que la démocratie, la sécurité, la croissance économique et l'équité risquaient d'être menacées à l'avenir si les conditions de la vie, c'est-à-dire l'environnement et le système climatique, subissaient des dommages irréversibles. Pour progresser vers un avenir commun et viable, il fallait faire en sorte que chaque pays supporte une part du fardeau imposé par les mesures de lutte conforme à sa responsabilité et que les ressources nécessaires soient mises en commun afin que tous les pays soient prêts à faire face aux effets des changements climatiques. Ces changements frappaient de manière disproportionnée les pays les plus pauvres, en particulier les pays en développement qui étaient le moins à même de s'adapter aux effets de ces changements et qui n'étaient en rien responsables de leurs causes profondes. Il fallait appliquer le programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte et y consacrer des ressources suffisantes.

9. Le séminaire d'experts gouvernementaux qui s'était tenu à Bonn (Allemagne) en mai 2005 avait montré qu'il était possible de maintenir un dialogue créatif et ouvert au sujet de l'avenir. Ce dialogue devait être élargi et consolidé en y faisant participer des acteurs concernés à tous les niveaux – gouvernements, entreprises et sociétés civiles.

C. Élection du Président de la Conférence des Parties à sa onzième session (Point 2 a) de l'ordre du jour

10. À sa 1^{re} séance², tenue le 28 novembre, la Conférence des Parties a, sur proposition du Président sortant, élu par acclamation Président M. Stéphane Dion, Ministre de l'environnement du Canada. Le Président sortant a félicité M. Dion de son élection et lui a souhaité un plein succès dans sa conduite des travaux de la Conférence des Parties à sa onzième session.

² Les séances de la Conférence des Parties mentionnées ici sont des séances plénières.

D. Déclaration du Président

11. Prenant ses fonctions, le Président a remercié son prédécesseur du travail accompli sous sa direction. L'opinion est de plus en plus consciente que les changements climatiques sont le problème environnemental de ce siècle. Les preuves scientifiques qu'ont réunies le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres sont on ne peut plus convaincantes. Il est maintenant largement admis qu'il est urgent d'agir à plus grande échelle et, partout dans le monde, les citoyens comptent sur la Conférence des Parties pour faire des progrès réels.

12. La Convention reste la clef de voûte des actions conduites à l'échelle internationale pour combattre les changements climatiques. Elle a été à l'origine de mesures importantes au cours des cinq dernières années, notamment la mise en forme, dans les Accords de Marrakech; des dispositions à prendre en vue de l'application du Protocole de Kyoto; la polarisation sur l'adaptation, les transferts de technologies et le développement durable reflétée dans la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable; le programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte; et le séminaire d'experts gouvernementaux également formé à Buenos Aires. Plus récemment, au Sommet mondial 2005 des Nations Unies, les leaders mondiaux ont réaffirmé à quel point une action internationale était importante pour combattre les changements climatiques. Ils ont reconnu que dans la mesure où toute la planète est concernée, une coopération et une participation aussi larges que possibles seraient nécessaires pour convenir d'une action internationale appropriée et efficace conforme aux principes de la Convention.

13. Le Président a suggéré, sur la base des consultations qu'il avait tenues dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Parties, que les objectifs de la Conférence des Parties et de la COP/MOP, qui se tiendraient parallèlement, soient peut-être ramenés à trois idées force: mise en œuvre, amélioration et innovation. Par mise en œuvre, il faut entendre la nécessité de rendre le Protocole de Kyoto pleinement opérationnel et d'en faire un outil efficace de réduction des émissions. En même temps, des améliorations pourraient être apportées dans plusieurs domaines importants d'exécution de la Convention et du Protocole de Kyoto. Ainsi, le mécanisme pour un développement propre devrait être renforcé, de même que les mesures relatives à l'adaptation ainsi qu'au transfert et au développement des technologies. Enfin, il faudra faire preuve d'un sens de l'innovation lorsque viendra le moment de voir au-delà de la première période d'engagement du Protocole et d'explorer les modalités d'une coopération internationale sur les changements climatiques qui reflète l'ensemble des préoccupations des Parties sans que soit perdu de vue l'objectif ultime de la Convention.

E. Déclaration du responsable du secrétariat

14. Le responsable du secrétariat a remercié le Gouvernement canadien d'accueillir la Conférence des Parties et a exprimé sa satisfaction au sujet des efforts particuliers que ce pays avait accomplis pour que cette manifestation soit sans incidence sur le climat. Il a félicité M. Stéphane Dion pour son élection au poste de président et a rendu hommage à M. Ginés González García pour la compétence avec laquelle il s'était acquitté de la présidence de la Conférence des Parties à sa dixième session. La Conférence de Buenos Aires avait produit des résultats importants, en particulier le programme de travail sur les mesures d'adaptation et de riposte et le séminaire d'experts gouvernementaux qui s'était tenu à Bonn en mai 2005.

15. Le responsable du secrétariat a relevé que l'année 2005 avait été remarquable sur le plan de la politique internationale en matière de changements climatiques. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto avait lancé une nouvelle phase des efforts internationaux déployés pour protéger le climat mondial. Lors du Forum économique mondial, des dirigeants d'entreprises internationaux avaient retenu les changements climatiques parmi les trois questions les plus cruciales auxquelles le monde devait faire face et, au Sommet mondial des Nations Unies, des dirigeants du monde entier avaient placé les changements climatiques au cœur des préoccupations politiques, confirmant donc leur volonté d'agir conformément

à la Convention. Ces signaux donnaient des orientations et un élan vigoureux qui permettaient de poursuivre l'action et de terminer ainsi l'année 2005 sur un important succès à Montréal.

16. Passant en revue les évolutions récentes, le responsable du secrétariat a dit que les 127 Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) avaient maintenant présenté leur communication nationale initiale. Les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) devaient présenter leur quatrième communication nationale pour le 1^{er} janvier 2006. Une nouvelle publication, *Key GHG data*, rendait compte des émissions de 40 Parties visées à l'annexe I et de 121 Parties non visées à l'annexe I. Ces données confirmaient que des mesures complémentaires étaient manifestement nécessaires pour une réduction des émissions. Il était essentiel d'intensifier l'action menée en matière de technologies, y compris l'investissement dans de nouvelles technologies, telles que le piégeage du carbone et le transfert de technologies. Il fallait d'urgence prendre des mesures d'adaptation. L'adoption du programme de travail quinquennal de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) devait être l'une des principales priorités de la Conférence des Parties. Il importait également que cette dernière parachève les orientations concernant le Fonds spécial pour les changements climatiques, afin de pouvoir fournir aux pays en développement une aide supplémentaire qui les aide à renforcer leurs capacités d'adaptation et de limitation de l'augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

F. Autres déclarations

17. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres auxquels se sont jointes trois autres Parties), du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de l'Australie (au nom des membres du Groupe composite), du Venezuela (au nom des pays andins) et de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement).

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. État de la ratification de la Convention

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

18. À sa 1^{re} séance, le 28 novembre, la Conférence des Parties a été informée du fait que les Parties à la Convention étaient désormais au nombre de 189. Toutes ces Parties étaient admises à participer à la prise de décisions à la session en cours.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

19. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que le Président de la dixième session de la Conférence avait entrepris des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais qu'aucun consensus ne s'était dégagé.

20. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, en attendant de parvenir à un consensus, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il rendrait compte à la Conférence des Parties de tout progrès qui pourrait être réalisé à cet égard.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

21. Pour l'examen de cette question, à sa 1^{re} séance, le 28 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2005/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la dixième session de la Conférence des Parties et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

22. Le Président a rappelé que le point 5 intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», laissé en suspens à la dixième session, avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Le Président de la dixième session de la Conférence des Parties avait consulté les Parties afin de voir avec elles comment ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour mais aucun consensus n'avait pu se dégager sur la question. Le Président a donc proposé d'adopter l'ordre du jour publié sous la cote FCCC/CP/2005/1, à l'exception du point 5, qui serait laissé en suspens. Il a indiqué qu'il allait réfléchir aux modalités d'examen de ce point et qu'il ferait rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à une séance ultérieure.

23. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la onzième session de la Conférence;
 - b) État de la ratification de la Convention;
 - c) Adoption du règlement intérieur;
 - d) Adoption de l'ordre du jour;
 - e) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - f) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - g) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - h) Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties;
 - i) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2006-2010;
 - j) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
 - a) Mécanisme financier de la Convention;
 - b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Mise au point et transfert de technologies;
 - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
 - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - ii) Questions concernant les pays les moins avancés.
5. *Point laissé en suspens.*
6. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: démarches propres à favoriser des initiatives dans ce domaine.
7. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Examen interne des activités du secrétariat;
 - e) Procédure de nomination du Secrétaire exécutif.
8. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
9. Réunion de haut niveau.
10. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
11. Questions diverses.
12. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 e) de l'ordre du jour

24. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que M^{me} Marcia Levaggi (Argentine) avait entrepris des consultations sur cette question à la vingt-deuxième session des organes subsidiaires, qui s'était tenue en mai 2005. Mais les groupes régionaux n'avaient pas encore tous proposé de candidatures. Le Président a encouragé toutes les Parties concernées à se mettre d'accord sur tous les postes restant à pourvoir au sein du Bureau avant la réunion de haut niveau, qui devait se tenir du 7 au 9 décembre. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à bonne fin. M^{me} Levaggi a été invitée à poursuivre les consultations pendant la session.

[à compléter]

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 f) de l'ordre du jour

25. À sa 1^{re} séance, le 28 novembre, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2005/2 et Add.1), dans laquelle étaient citées les 5 organisations intergouvernementales et les 102 organisations non gouvernementales qui avaient demandé le statut d'observateur. En vertu du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs.

26. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales au processus découlant de la Convention, le Président a salué les organisations qui venaient d'être admises à la onzième session de la Conférence des Parties et les a invitées à participer activement à ses travaux.

F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 g) de l'ordre du jour

27. Lorsqu'il a présenté cette question à la 1^{re} séance, le 28 novembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote FCCC/CP/2005/1. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 6 décembre, des projets de décision et de conclusions à l'intention de la Conférence des Parties.

28. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

- | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Point 4 a) | Mécanisme financier de la Convention |
| Point 4 b) i) | Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention |
| Point 4 b) ii) | Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention |

- Point 4 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 4 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- Point 4 e) ii) Questions concernant les pays les moins avancés
- Point 7 a) Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005
- Point 7 c) Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

- Point 4) c) Mise au point et transfert de technologies
- Point 4 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

29. Il a été rappelé aux représentants que le SBI et le SBSTA se pencheraient sur différents aspects du point 4 e) i). Le SBSTA, conformément au paragraphe 23 de la décision 1/CP.10, examinera les questions relatives au programme quinquennal du SBSTA sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Le SBI souhaitera peut-être se pencher sur les questions relatives aux réunions d'experts et aux ateliers.

30. En ce qui concerne le point 2 h) de l'ordre du jour intitulé «Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties», le Président a fait observer qu'aucune offre n'avait été reçue et a encouragé les Parties intéressées à se faire connaître. Il a proposé de mener des consultations sur ce point et d'en rendre compte à une séance ultérieure.

31. Le Président a en outre proposé que la Conférence des Parties examine le point 6 de l'ordre du jour intitulé «Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: démarches propres à favoriser des initiatives dans ce domaine» à sa séance prévue le 30 novembre. À cette même séance, il ferait rapport à la Conférence des Parties sur le point 7 e) intitulé «Procédure de nomination du Secrétaire exécutif», après avoir mené des consultations.

32. S'agissant du point 9 de l'ordre du jour intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a rappelé que le SBI avait, à sa vingt-deuxième session, approuvé les dates du 7 au 9 décembre pour la tenue de la réunion de haut niveau. Cette réunion serait convoquée à la condition qu'il y aurait une liste d'orateurs unique et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président, soutenu par le Bureau de la Conférence des Parties, a proposé de limiter à trois minutes la durée des interventions lors de la réunion de haut niveau.

33. Au titre de ce point, une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

34. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme proposé par le Président.

G. Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties

(Point 2 h) de l'ordre du jour

[à compléter]

**H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention
au cours de la période 2006-2010**

(Point 2 i) de l'ordre du jour

[à compléter]

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 j) de l'ordre du jour

[à compléter]

**III. Rapports des organes subsidiaires et décisions
et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**IV. Exécution des engagements et application des
autres dispositions de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

[à compléter]

V. [à compléter]

(Point 5 de l'ordre du jour)

**VI. Réduction des émissions résultant du déboisement dans
les pays en développement: démarches propres
à favoriser des initiatives dans ce domaine**

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. Présentant ce point à la 2^e séance, le 30 novembre, le Président a attiré l'attention des participants sur le document FCCC/CP/2005/MISC.1, qui contient une communication des Gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Costa Rica ayant reçu l'appui de 10 autres Parties.

36. Au titre de ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de 25 Parties, y compris des représentants parlant au nom des pays d'Amérique centrale, de l'Alliance des petits États insulaires, de la Communauté européenne et de ses États membres et en association avec trois autres Parties, du Groupe des États africains et du Groupe des 77 et de la Chine.

37. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact sur cette question, présidé par Hernán Carlino (Argentine) et chargé d'élaborer des projets de conclusions ou un projet de décision pour examen par la Conférence des Parties à une séance ultérieure.

[à compléter]

VII. Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 7 de l'ordre du jour)

A. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 (Point 7 a) de l'ordre du jour)

[à compléter]

B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (Point 7 b) de l'ordre du jour)

[à compléter]

C. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies (Point 7 c) de l'ordre du jour)

[à compléter]

D. Examen interne des activités du secrétariat (Point 7 d) de l'ordre du jour)

[à compléter]

E. Procédure de nomination du Secrétaire exécutif (Point 7 e) de l'ordre du jour)

38. À la 2^e séance, le 30 novembre, le Président a informé la Conférence des Parties que le Bureau avait examiné une lettre du Cabinet du Secrétaire général de l'ONU exposant la procédure à suivre pour nommer le Secrétaire exécutif, ainsi que les critères de sélection. Copie de cette lettre avait été envoyée à toutes les Parties le 18 novembre 2005.

39. La procédure était celle qui était désormais suivie pour la nomination de tous les hauts responsables de l'ONU. Les gouvernements étaient invités à proposer des candidatures, le choix étant ensuite effectué sur la base de critères précis à l'issue d'entretiens menés avec une grande rigueur, compte tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équilibrée et de promouvoir la parité des sexes.

40. Le Bureau approuvait la procédure et les critères de sélection présentés dans cette lettre. Ses membres avaient prié le Président d'en accuser réception par écrit et de faire savoir au Chef de Cabinet qu'ils espéraient bien être consultés au sujet du candidat proposé par le Secrétaire général, conformément à la décision 14/CP.1.

41. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (Point 8 de l'ordre du jour)

42. À sa 1^{re} séance, le 28 novembre, la Conférence des Parties, sur la proposition du Président, a adopté le projet de décision intitulé «Questions relatives aux ajustements à opérer au titre du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto» (FCCC/SBSTA/2005/4/Add.1).

IX. Réunion de haut niveau

(Point 9 de l'ordre du jour)

[à compléter]

X. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XI. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XII. Conclusion des travaux de la session

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À SA ONZIÈME SESSION

[à compléter]
